[Imputation budgétaire]	
[Imputation budgétaire] [Donnée 2]	
[Donnée 3]	
[Donnée 4]	
_	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant réintégration dans le corps d'origine après reclassement par voie de détachement suite à l'inaptitude à l'exercice des fonctions dans le corps d'origine

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre VIII de la partie législative ;

Vu le décret n° 84-1051 du 30 novembre 1984 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant reclassement par voie de détachement suite à l'inaptitude à l'exercice des fonctions dans le corps d'origine de $[M.\ /\ Mme]$ [Nom] [Prénom]; [*SELON LA SITUATION DE L'AGENT*]

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant renouvellement du reclassement par voie de détachement suite à l'inaptitude à l'exercice des fonctions dans le corps d'origine de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ; [*SELON LA SITUATION DE L'AGENT*]

Vu l'avis du conseil médical en date du (à saisir) ;

Vu la demande de l'intéressé[e],

Arrêt[e]:

Article 1er [M. / Mme] [Nom] [Prénom], est réintégré[e], à compter du [...], dans les conditions suivantes :

- Corps : [...] - Grade : [...] - Echelon: [...]

- Ancienneté conservée dans l'échelon : [...]

Indice brut : [...]Indice majoré de carrière : [...] - Indice majoré de rémunération : [...]

- Indice de pension civile : [...] - Affectation administrative : [...] - Affectation opérationnelle :

[*LE CAS ECHEANT SI PAS DE SPECIALITE*]

Article 1er bis : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], est réintégré[e], à compter du [...], dans les conditions suivantes

> - Corps : [...] - Grade : [...] - Spécialité : [...] - Echelon: [...]

- Ancienneté conservée dans l'échelon : [...]

Indice brut : [...]
Indice majoré de carrière : [...]
Indice majoré de rémunération : [...]

- Indice de pension civile : [...] - Affectation administrative : [...] - Affectation opérationnelle : [...]

[*LE CAS ECHEANT SI SPECIÂLITE*]

L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. Article 2

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]